



MAIRIE de BARC

-----27170-----

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} juillet 2021, 19h00

Sous la présidence de Mme Jocelyne HEURTAUX, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. Mme : Christophe JUIN, Claire MOREIRA, Jean-Pierre FOSSET, Muriel TROGNON, Antoinette LERIGOLEUR, Marie GOMBERT, Olivier THIERRY, Didier DORCHIES, Frédéric LOERCH, Sébastien GREMONT, Katia MAITRE-LEBLOND.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Mme : Véronique SEHET, Céline ALLAIN, Alexandre PORTE.

POUVOIR :

Mme Céline ALLAIN à Mr Frédéric LOERCH

Monsieur Sébastien GREMONT a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- Renouvellement de l'ordinateur de la Mairie
- Achats pour le dortoir
- Don pour l'église de Romilly La Puthenaye
- Questions diverses :
 - Situation comptable
 - Point sur les travaux en cours
 - Chemins ruraux
 - Bassin de captage de la Neuville du Bosc (qualité de l'eau)
 - Espaces verts et remplacement d'un agent
 - Site internet
 - Retour du conseil d'école
 - Demande d'une animation (Fée Cueillette et conte)
 - Date du prochain conseil municipal

Renouvellement de l'ordinateur de la Mairie

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler l'ordinateur de la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Retient la proposition de l'entreprise Berger Levrault pour l'acquisition et la mise en service d'un ordinateur pour un montant de 1 915,20 € TTC.
- Inscrit cette dépense en investissement.

Achats pour le dortoir

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler les lits, les matelas et une partie des draps du dortoir de l'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Retient les propositions des entreprises DMC pour un montant de 2829,60 € TTC et Wesco pour un montant de 1802,52 € TTC.

- Inscrit cette dépense en investissement.

Don pour l'église de Romilly La Puthenaye

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;
 Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan de solidarité en faveur de la reconstruction de l'église de Romilly-La-Puthenaye,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser Madame le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 500 € à la Fondation du patrimoine en vue de la reconstruction de l'église de Romilly-La-Puthenaye.
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Autorisation de recours à des entreprises de travail temporaire

Suite à l'arrêt maladie des 2 agents techniques de la commune, Madame le Maire a besoin de trouver rapidement du personnel de remplacement.

Afin de pallier les absences du personnel communal ou pour satisfaire une mission temporaire (surcroît de travail, besoin saisonnier, occasionnel...), Madame le Maire propose de faire appel aux services d'une agence d'intérim lorsque le centre de gestion ne peut pas assurer le remplacement.

Chaque mission fera l'objet d'un contrat.

Vu la loi N° 2009-972 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique qui permet aux collectivités d'avoir recours dans des conditions particulières à des entreprises de travail temporaire ;

Considérant la circulaire du 3 août 2010 relative aux modalités de recours à l'intérim dans la fonction publique ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Madame le Maire à avoir recours à titre exceptionnel à une entreprise de travail temporaire pour pourvoir à l'absence d'un personnel communal (lorsque le centre de gestion ne peut pas assurer le remplacement) et à signer les contrats et tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

La commune a sollicité le groupement d'employeurs Arborescence qui a mis à disposition un agent technique jusqu'au 29 octobre 2021.

Questions diverses

- Situation comptable au 30 juin 2021

Madame Katia Maître-Leblond expose la situation comptable de la commune au 30 juin 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat cumulé
Situation au 31 décembre 2020	488 746.73 €	926 980.84 €	438 234.11 €
BP 2021	940 975.11 €	940 975.11 €	
Situation au 30 juin 2021	258 015.54 €	581 517.02 €	323 501.48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat cumulé
Situation au 31 décembre 2020	160 446.06 €	396 039.24 €	235 593.18 €
BP 2021	398 496.18 €	398 496.18 €	
Situation au 30 juin 2021	17 024.14 €	242 352.63 €	225 328.49 €

La situation est satisfaisante et ne présente pas de problème particulier.

- Travaux en cours

- Un défibrillateur a été installé devant la porte de la salle des fêtes.
- Les éclairages de sécurité de la mairie et de l'école seront changés prochainement.
- Des éclairages défaillants de la classe de Mme Flat vont être remplacés par des éclairages Led.
- Les vestiaires du terrain de foot, régulièrement vandalisés vont être équipés de portes métalliques. L'assurance devrait prendre en charge une partie importante de ces frais.

- Chemins ruraux

Monsieur Jean-Pierre Fosset présente un état des lieux des chemins ruraux de la commune.

Ils nécessitent un entretien et une remise en état pour certains.

Un agent communal va réaliser le fauchage d'une partie et des devis seront réalisés afin de remettre en état certaines parties de chemin.

- Bassin de captage de la Neuville du Bosc

Le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg (S.E.R.P.N.) dont la commune de Barc est limitrophe réalise des opérations de prévention pour limiter les pollutions des eaux de captage. Il propose de réaliser avec une autre commune une animation pour sensibiliser le grand public.

- Site internet

Le site internet de la commune est en cours de développement.

- Retour du conseil d'école

A la rentrée, l'effectif prévisionnel est de 141 enfants, soit 16 de plus que cette année.

- Demande d'une animation (Fée Cueillette et conte)

La Fée Cueillette (spécialisée dans la culture, la cueillette et la transformation de plantes aromatiques et sauvages) souhaite organiser en septembre ou octobre une journée d'animations payantes à la salle des fêtes (atelier géobiologie le matin et préparation d'un macérage l'après-midi). Elle propose un conte animé le soir par un professionnel pour un montant de 350 €, que la commune pourrait offrir à ses habitants.

- Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le 9 septembre 2021.

A l'issue des questions diverses, Madame le Maire décide de clore la séance.

Le maire,
Jocelyne HEURTAUX